

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS PRISES EN CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 18 JANVIER 2023**

Décisions du Maire n°001/2023	Budget principal – Par délégation du conseil municipal, Mme le Maire demande de prendre acte des décisions prises concernant la réalisation de travaux divers.	
Délibération n°2023/001	Organisation d'un repas des ainés Organisation d'un repas pour les personnes ayant bénéficié d'un colis en 2022 ainsi qu'à leur conjoint moyennant une participation financière d'un montant de 18 €. (l'animation, les apéritifs, vins et cafés ainsi que 4 € par repas (coût total du repas 22 €) sont pris en charge sur le budget communal)	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/002	Tarif d'utilisation du foyer-club pour l'Amicale loisirs de BELLAC Tarif appliqué de 280 € à l'Amicale Loisirs de BELLAC pour l'organisation de leur AG et repas le mardi 28 février 2023	Approuvée par 12 voix pour et 02 abstentions
Délibération n°2023/003	Tarif d'utilisation du foyer du foyer-club pour l'association EGALISE Tarif appliqué de 175 € pour l'association EGALISE pour l'organisation de leur soirée au profit de la GAMBIE le samedi 18 mars 2023.	Approuvée à l'unanimité
Délibération n°2023/004	Photocopies pour les associations communales <ul style="list-style-type: none"> - Impression gratuite en noir et blanc de 500 feuilles par an par association communale - Fourniture du papier par les associations 	Approuvée par 12 voix pour et 02 abstentions
Délibération n°2023/005	Travaux d'enfouissement des réseaux à « La Ribière » et « Plaisance-Haut » - convention de désignation de maîtrise d'ouvrage par le SEHV Etudes confiés au SEHV qui a été désigné maître d'ouvrage pour les travaux d'enfouissement des réseaux à « la Ribière » et « Plaisance-Haut »	Approuvée à l'unanimité
Motion	Motion relative au désenclavement ferroviaire du territoire haut-viennois afin de réclamer de meilleures dessertes ferroviaires entre le Limousin et Paris et dénoncer la suppression de trains	Approuvée à l'unanimité

Le tableau récapitulatif des délibérations prises en conseil municipal lors de la séance du 18 janvier 2023 a été affiché et publié le 24 janvier 2023 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du C.G.C.T.

Mme le Maire
Patricia MARCOUX LESTIEUX